



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 26 août 2020, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Jérôme, Prévost et Saint-Colomban.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Saint-Jérôme : règlements : 0309-448, 0309-450, résolution : PPCMOI-2020-0006, PPCMOI-2019-00105, PPCMOI-2020-00032, PPCMOI-2020-00031, PPCMOI-2020-00030 ;
- Prévost : règlement : 601-68 ;
- Saint-Colomban – règlement : 3001-2020-11.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau de l'hôtel de ville de Saint-Jérôme, Prévost et Saint-Colomban ou sur le site internet de la MRC de La Rivière-du-Nord à l'adresse suivante : <https://mrcrdn.qc.ca/avis-publics-mrc-riviere-du-nord> .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 27^e jour d'août 2020.

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier